

ETAT DES CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR INTERNET

n°	date	numéro	nom	prénom	adresse	commentaire	demande Nco									
							nombre total	environnement	espèces protégées	proximité	trafic camions	bruit/vibrations	poussières	eau inondation	Baobab	AUTRE
		114	90				38	78	15	5	25	5	20	13		
1	15/11	1	1	1	ABDELLAOUI Farida	Il faut préserver les sites archéologiques et naturelles (forêts, terres agricoles) de cette ville. L'extension de cette carrière détruirait tout ça.	1									
2	23/10	1	1	2	ARCIL Catherine	Bonjour, Je me sens interrogative quant à ce projet d'extension qui aux vues de l'impact sur l'environnement et la biodiversité doit être re-questionné ! Il semblerait intéressant de classer cette zone en zone Nco afin de protéger notre environnement plutôt que d'ignorer les impacts négatifs que ce projet entraînerait. Merci de votre temps pris à la lecture de ce courrier. Cordialement, Catherine Arcil	1	1								
3	15/11	1	1	3	Association GRAINES	Bonjour, Merci de trouver en PJ un courrier de l'association Graines. Cordialement	1	1							courrier reçu enregistré sous le n°41 du registre mairie	
4	15/11	1	1	4	Association de PROTECTION DU BOURG DE CHAMBOEUF	L'association au vu des pièces, émet un avis défavorable au projet d'extension de la carrière SAVY, et nous souhaitons la reclassification de la zone concernée en Nco inconstructible, des corridors écologiques, indispensables au maintien de la faune et de la flore locale. A titre préventif et pour prévenir tous risques de nuisances qui ne manqueraient pas de survenir si l'extension était approuvée, ce qui serait une catastrophe écologique.	1	1								
5	16/11	1	1	5	Association Familiale laïque	Veauche, le 13 Novembre 2020 Monsieur le commissaire enquêteur, Notre association a pris connaissance du dossier de révision du PLU de Chamboeuf. Nous vous soumettons ci-dessous quelques remarques.  Nous tenons à souligner, au delà des deux sentiers balisés de la commune, la présence importante de chemins qui sont utilisés lors des marches organisées par les associations des communes voisines: Veauche, St Galmier, St Bonnet les Oules. Les marcheurs connaissent tous le chemin de À PERCIVENT et ses belles vues sur la plaine du Forez, ou les beaux sous-bois de Savie...  Nous avons recueilli les témoignages de riverains qui se plaignent de la dégradation permanente de la route d'accès à la carrière et son entretien inexistant. Les véhicules des riverains sont mis à rude épreuve. Les dégradations du revêtement de la route amènent de nombreux automobilistes à stagner entre les trous et à prendre des risques en quittant le côté droit de la chaussée très abîmée juste avant l'arrivée sur la D6. Ces faits ont été signalés en mairie de nombreuses fois et aussi lors de la commission d'enquête publique de 2014 pour la carrière. De même, nous attirons votre attention sur la difficulté, vu la vitesse des véhicules circulant entre St Galmier et St Médard, à sortir de la route de la carrière avec une visibilité suffisante. Les autres chemins de la COLA et de P.ERCIVENT sont également soumis à ces difficultés bien que de façon moindre.  Notre association est sensible aux crues des affluents de la Coise dont le volon qui a pu submerger la gare de Veauche. Elle estime donc que les milieux naturels ne doivent pas être dégradés mais au contraire préservés.  Concernant le PLU de Chamboeuf, l'AFIL demande le classement de la zone Nca en zone N.  Nous vous prions d'agréer, Monsieur Lee Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.	1	1	1	1	1	1				2 courriers reçus en 5ème permanence enregistrés sous les n° 38 et 39 chemins et dégradation du paysage et crues (du 10 juin 2000=
6		1	1	6	Association LIANE ULMER André	Cous trouvez en pj notre avis André ULMER président LIANE <i>CF en PJ du mail d'envoi du tableau 13/11/20</i>	1	1	1	1				1	Courrier reçu enregistré sous le n°43 du registre mairie	
7	16/11	1	1	7	associations FNE42 et LPO BOURRIAUD Naomi	Bonjour, Veuillez trouver en pièce jointe l'avis de France Nature Environnement (FNE) Loire et la LPO. Cordialement,	1	1	1					1	documents reçus : état de l'assainissement non collectif, boisement zone AUF, zone UPJ, conversion de bâtiments agricoles en habitations, règlement zone laxiste,	
8	11/11	1	1	8	BAYARD Brigitte	Après avoir pris connaissance du PLU de la commune de Chamboeuf, en tant qu'habitante de Saint Galmier, je demande la modification du classement de la zone (environ ha) correspondant au projet d'extension de la carrière de Savy, classée sur le projet de PLU en zone Nca. Je demande à ce que cette zone soit classée en Nco, afin d'éviter la disparition du corridor écologique du Bois de Savie, à forte valeur patrimoniale, et de maintenir cet espace forestier. Au vu du faible taux de boisement de Chamboeuf, de la densité du tissu urbain environnant (triangle Chamboeuf, St Galmier, Veauche), il est essentiel de conserver l'intégrité des quelques massifs boisés restant sur la commune, dont le rôle est essentiel à divers titres (poumon vert, biodiversité, régulation des eaux, stockage du CO2, paysage, protection des sols, accueil du public, espace de loisirs...) L'extension de la carrière dont l'impact est à une échelle intercommunale, va aussi entraîner de nombreuses nuisances peu compatibles avec la densité du tissu urbain local et une réelle qualité de vie sur la commune et les communes voisines : nuisances sonores, pollution de l'air par particules fines, augmentation du trafic de camions, insécurité routière, dégradation des routes dont le gabarit est inadéquat, risques pour les maisons riveraines, accentuation du ruissellement, atteinte au paysage pour de nombreux habitants baldomériens..... Rappelons enfin la proximité du site de la source Badot.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	atteinte au paysage
9	15/11	1	0	9	BAYARD MARIE-HELENE	Je pense qu'il est important, pour la préservation de nos biens naturels, de classer la zone d'exploitation de carrière (Nca), en zone naturelle à vocation de corridor écologique (Nco). Il convient de protéger et préserver ce corridor naturel où vivent des espèces protégées et recensées par la LPO et la FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, telles le hibou grand-duc et le crapaud sonneur à ventre jaune. Par conséquent, je demande que la zone de Bha de bois sur la commune de Chamboeuf vers le bois et le ruisseau de Savie passe en zone Nco. En effet, l'extension de la carrière de Savy, actuellement implantée sur Saint-Médard prévue à terme sur la commune de Chamboeuf aura un impact désastreux sur la faune et la flore locale que nous devons préserver au nom de la biodiversité. De plus, à moyen terme cela aura un impact sur les riverains, dont ceux du Val de Coise, notamment en cas d'inondation du fait de l'artificialisation des sols. Par ailleurs, les zones boisées jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique qui doit être une de nos priorités. Le changement de PLU doit prendre en compte ses problématiques. Il convient également de noter les contradictions entre le PADD et le PLU. Cordialement									Doublons non pris en compte	
10		1	1	10	BENIER Armand	Je suis comme beaucoup de personnes contre le projet de l'extension de la carrière de Savy. Protégeons nos campagnes et nos bois. Limitons le nombre de camions sur des routes dangereuses (pollution et sécurité) N'oublions pas les riverains (nuisances pour eux) et avons nous pensé au camping du Val de Coise? Chamboeuf ... le bien être ... GARDONS LE		1		1						
11	15/11	1	0	11	BENIER GABRIEL	Bonjour, J'ai pris connaissance avec une très grande attention de votre dossier d'enquête publique de la révision du P.L.U. C'est un très bon rapport dans sa globalité. Félicitations à tous. (Mairie, bureau d'études, différentes structures et organismes, avis des personnes associées, etc.) J'en profite, suite aux nombreux commentaires ci-dessus, de donner mon avis sur le sujet de l'extension de la carrière non inscrite dans ce P.L.U. Depuis la publication de cette enquête une association s'est créée « contre la carrière de Savy » car un projet d'extension de la carrière sur CHAMBOEUF est en cours d'élaboration. Cette association a commencé à informer l'ensemble de la population par voie de presse, prospectus dans les boîtes aux lettres, réseaux sociaux. Ce projet, s'il se réalisait devrait dénaturer totalement le secteur avec toutes ses conséquences en terme de biodiversité, de nuisances sonores, de pollution etc. Lors des dernières élections municipales de Mars 2020, le projet de mandat, le projet d'avenir de la liste « CHAMBOEUF Naturellement » présenté à l'ensemble de la population pour les 6 prochaines années est : -Faire de CHAMBOEUF, un village où il fait bon vivre -Faire de la protection de l'environnement une priorité -Préserver les espaces agricoles et naturels. Pour être en cohérence avec cet excellent projet, il serait souhaitable de classer la zone concernée en zone NCO naturelle. En matière d'attractivité économique, ce projet n'apportera pas de plus-value en création d'emplois par rapport aux 2 entreprises phares : l'entreprise RKW CASTELLETTA et l'entreprise CHABANNE avec ses 3 entités. Ajoutons à cela les nombreux agriculteurs qui font de la vente directe, les nombreux artisans, la zone artisanale de la Mare et la future zone de la Grange qui devrait voir le jour (grâce à Saint Etienne METROPOLE qui porte le projet). Faire également du tourisme une activité économique à part entière est vraiment essentiel pour un village jardin, village natal d'Antoine Meilland. Ce déclassement devrait répondre également aux souhaits de tous les riverains, qui habitent les écarts de la commune doivent être pris en considération et ont droit à vivre tranquillement. Un habitant de CHAMBOEUF	1								1	reconnaissance de la qualité du dossier et soutien aux zones d'activité doublons non pris en compte

nbre dépositions	nbre oté doublons	Numérotation alphabétique	ETAT DES CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR INTERNET				demande Nco	environnement	espèces protégées	proximité	trafic camions	bruit vibrations	poussières	eau inondation Badoit	AUTRE		
			114	90												nombre total	38
12	1	1	12	13/11	BENOIST	Renaud	Je suis totalement contre cette abération écologique. Nous sommes au XXI siècle et nous ne pouvons pas recommencer toutes les erreurs du passé. NON à la carrière de Savy !		1	1							
13	1	0	13	13/11	BENOIST	Maxime	C'est une véritable honte de vouloir détruire un éco système ou vivant des espèces protégées. Nous sommes au XXI em siècle et on ne peut pas accepter ce genre de chose								Doublons non pris en compte		
14	1	0	14	13/11	BENOIST	Pierre	Il ne faut pas que cette carrière s'agrandisse car c'est complètement incroyable que ce genre de projet qui va à l'encontre de l'esprit écologique de notre époque. Non à la carrière de savy et toutes ses nuisances. Non à la destruction de l'éco système et des espèces protégées qui y vivent				1				Doublons non pris en compte		
15	1	0	15	13/11	BENOIST	Monique	Non à la carrière de Savy, une monstruosité écologique qui va anéantir un éco système beaucoup plus important que l'économie d'une entreprise qui va de plus entraîner de nombreuses nuisances sonores avec ces camions de transport de pierres				1				Doublons non pris en compte		
16	1	1	16	16/11	BERGER	pierre	Nous sommes contre ce projet d'extension de la carrière. pour les raisons suivantes : - l'intérêt de l'environnement - le maintien de la biodiversité sur les hectares menacés - la protection écologique à nos jours primordiale - la préservation de notre patrimoine naturel - la sécurité des voies d'accès et villes avoisinantes - le respect des riverains Nous espérons que ces enjeux, à notre sens conséquents, seront pris en compte et que nos décideurs ne fermeront pas les yeux. Comptant sur votre bon sens et votre conscience.				1						
17	1	1	17		BERTHON	lmionel et Sandrine	Nous nous opposons au projet d'extension de la carrière de Savy. Ce projet comme d'autres (Linky, 5G,...) va à l'encontre des enjeux de santé publique et environnementaux. Quand arrêterons-nous de placer les intérêts économiques avant les intérêts écologiques ? Nous pouvons encore nous arrêter mais nous ne pourrions jamais faire marche arrière ! S. et L. BERTHON							1	santé et conflit les intérêts économiques/écologiques		
18	1	1	18	26/10	BLANCK	Martine	Je m'oppose totalement à l'agrandissement de la carrière de Savy. C'est un désastre écologique qui n'a aucun sens pour les populations qui vivent à proximité.							1			
19	1	1	19	16/11	BONARDEL	Jean pierre	Je suis contre le projet d'extension							1			
20	1	1	20	14/11	BONNEFOY	Christelle	Je m'oppose totalement au projet d'extension de la carrière Savy. Dans le contexte actuel, il paraît aberrant de détruire des forêts, de porter atteinte à des populations qui ont choisis un certain cadre de vie, de nuire à la biodiversité, à la sécurité de tous par l'augmentation de la circulation sur des routes pas du tout adaptées pour des camions (il est déjà, à l'heure actuelle, compliqué de croiser un bus!!), d'augmenter le risque de crue dans une zone sensible (cf inondation de 2014)... MERCIE DE RECONSIDERER VOTRE PROJET TANT QU'IL NE EST TEMPS: classez cette zone en zone Nco.				1	1		1			
21	1	1	21	14/11	BOURGEOIS	Jérôme	Assez de désastres écologiques !							1			
22	1	1	22	22/10	BRION	Evelyne	L'extension de la carrière de Savy est une aberration, une catastrophe écologique. Au moment où on se rend enfin compte de l'importance de l'écologie pour essayer de sauver ce qu'il est encore possible de sauver. nous demandons expressément aux élus de classer le site en Nco. Merci de bien vouloir étudier cette possibilité avant qu'il ne soit trop tard.							1	1		
23	1	1	23	15/11	BROSSE	PATRICK	Je suis propriétaire depuis 2010 de ma résidence principale, située 06 allée des ormeaux 42330 CHAMBOEUF, parcelle n°92 située en zone sud du centre bourg. Dans le cadre de l'enquête publique concernant la PLU de la commune de CHAMBOEUF, je souhaite vous faire part de quelques remarques concernant la délimitation de la zone Upj qui a été prévue de créer sur ma parcelle auparavant en zone Uc. Les détails et arguments sont résumés dans le courrier en pièce jointe. Cordialement Patrick Brosse								1	Courrier non reçu, mais observation prise en compte	
24	1	1	24	14/11	CAPELLE	Anne	Non, c'est impossible...il y a trop d'enjeu écologique à cet endroit là. De plus Chamboeuf doit garder sa nature, ses oiseaux, ses bois...ses eaux souterraines...arrêtons de tout abîmer...il est tant de réfléchir à + 40 ans et non à 20 ans...même si les décideurs n'ont plus de pouvoir...à ce moment là ....							1			
25	1	1	25	15/11	CASPER	Fabrice	Bonjour, Dans son souci permanent de préserver l'environnement; il sera naturel de convertir la zone Nca en Nco; Faire autrement serait un non sens environnementale et humain;  Bien cordialement Fabrice Casper							1	1		
26	1	1	26	14/11	CELLE	Christian	: Non à l'extension de la carrière. Il faut protéger la faune, la flore et surtout les riverains directs dont le plus gros lotissement de St Galmier (val de coise) qui est directement concerné ainsi que le camping de St Galmier qui n'aura plus qu'à fermer La priorité : classer ces zones en Nco Tissier Non à l'extension de la carrière de Savy! A l'heure où l'on parle d'écologie, de développement durable ce projet est une abération ! Tout ça pour le bénéfice d'une société privée Raser des hectares de bois, créer des nuisances à des milliers de riverains sans parler de la pollution liée à cette extension, les centaines de camions supplémentaires.... Alors NON NON et NON à cette extension.....!!!				1		1				
27	1	1	27	14/11	CHANAVAT	Jean Michel	OUI AU SILENCE, NON AU STRESS							1			
28	1	1	28	15/11	CHAREYRON	CHRISTIAN	Bonjour, Un tel projet me semble gigantesque et n'est pas digne de notre époque actuelle. Le recyclage des matériaux inertes doit être davantage mis en valeur. Les ressources de la terre ne sont pas inépuisables et nous devons coà»te que coà»te penser aux générations futures.							1			
29	1	1	29	14/11	CHARLES	JEAN	Les zones vertes occupent une place essentielle du fait de leur raréfaction d'année en année. Le projet de carrière aura un impact économique très modéré au regard des conséquences écologiques désastreuses! Je m'oppose vivement à la destruction du bois de Savie et souhaite qu'il soit classé en zone écologique protégée!							1			
30	1	1	30	10/11	CHARRETIER	Florian	- Destruction de la forêt appartenant au corridor écologique de Chamboeuf ce qui est un désastre pour la biodiversité du secteur. - Destruction de l'habitat du grand duc d'Europe car sans forêt plus de proies. - Risque d'inondation en cas de grosses précipitations car plus d'absorption donc ruissellement val de coise en première ligne. - Nuisances tels que vibrations avec les tirés. La poussière du concassage le bruit des engins et le passage de gros camions sur une dé sinusée avec des portions ayant peu de visibilité. - Pollution des eaux avec les résidus d'explosif, les huiles des engins de chantier. - Risque de compromettre la pérennité de la source Badoit. En extrayant le granite de St Galmier qui laisse pénétrer les eaux de pluie lentement devenant au fil du temps l'eau de Badoit. C'est un Château d'eau naturel qui risque d'être détruit.  C'est pourquoi je demande que ce bois parcelles 1621 231 236 238 soit reclassés en zone Nco Leur classement date de 1985 à cette période les enjeux climatiques n'étaient pas une priorité. En 2020 la maison et nous ne devons plus regarder ailleurs. Cordialement				1	1		1	1	1	













